



ORGANISATION

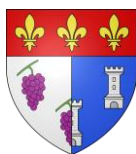


ECURIE AUTO CHÂTEAU-GAILLARD

25 Place Nicolas Poussin
27700 Les ANDELYS

1671 – A.S.A Haute Normandie

30 Quai de PARIS
76000 ROUEN



VILLE DES ANDELYS

Mairie: Avenue du Général de Gaule
27705 Les ANDELYS

16^{ème} COURSE de CÔTE
Régionale des ANDELYS – EURE
07 et 08 Juin 2014
Coupe de France de la Montagne
COEFFICIENT 1

DOSSIER de L'ÉPREUVE
REGLEMENT PARTICULIER

Sommaire

- **Règlement particulier**
- **Feuille d'engagement**
- **Autorisations et Arrêtés**
- **Attestations d'assurance**
- **Plans de la manifestation**
- **Médecin**
- **Dispositif de secours**
- **Convention Ecurie / ASAHN**

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE NORMADIE organise le **07 et 08 JUIN** avec le concours de l'Ecurie CHATEAU GAILLARD et le soutien de la Ville DES ANDELYS une épreuve automobile régionale dénommée :

16ème COURSE CÔTE REGIONALE DES ANDELYS

Cette épreuve compte pour le **championnat du Comité Régional du Sport Auto de Normandie** ainsi que pour la **Coupe de France de la Montagne - coefficient 1**.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 04-13 en date du 12 FEVRIER 2014 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R93 en date du 7 MARS 2014.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>N° de Licence / Code A.S.A</i>
PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	AUBERT Marc	4551413 / 1317
COMMISSAIRES SPORTIFS	PATIN Jean Pierre	4183 / 1303
	WICO Michel	2204 / 1303
DIRECTEUR DE COURSE	VARANGLE Lucien	36384 / 1307
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	FRANCOISE Jackie	115323 / 1314
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE	AUBLE Jean Louis	4592 /1317
COMMISSAIRES TECHNIQUE ADJOINT	BOUQUET Jean	3387 / 1306
COMMISSAIRE TECHNIQUE	OLLIVIER Claude	16353 / 1303
COMMISSAIRE TECHNIQUE	SALENNE Jacques	18219 / 1306
CHARGES DE LA MISE EN PLACE DES MOYENS	SAUVALLE FRANCIS	38043 / 1307
	AUBOURG Dominique	227865 / 1306
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	TESNIERE Michel	12587 / 1317
CHARGE DES COMMISSAIRES DE ROUTE	VIANDIER ARNO	13368 / 1410

CHRONOMETREURS	VIGNE Pierre	21119 / 1306
	TANQUEREL Isabelle	205385 / 1306
	DENEL Antoine	231107 / 1306
	JEGOU PASCAL	3899 / 1308
MEDECIN RESPONSABLE	BEN ABBAS SAMIR	<i>SANS</i>
ORGANISATEUR ADMINISTRATIF	ASA HAUTE NORMANDIE 1671	
ORGANISATEUR TECHNIQUE	ECURIE AUTO CHATEAU-GAILLARD	

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **03 JUIN 2014** à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **06 JUIN 2014**.

Vérifications administratives le **07 JUIN 2014 de 16h00 à 19h15** et le **08 JUIN 2014 DE 7h00 à 8h30** à la cantine de l'**Ecole Marcel LEFEBVRE**.

Vérifications techniques le **07 JUIN 2014 de 16h00 à 19h30** et le **08 JUIN 2014 de 7h00 à 8h45** au parvis de l'**Eglise des ANDELYS**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **08 JUIN à 9h30**.

Briefing des commissaires dans l'**Ecole Marcel LEFEBVRE** le **08 JUIN à 7h30**

Essais non chronométrés le **08 JUIN de 8h00 à 9h30**.
(fermeture zone attente à 9h00, une seule montée)

Essais chronométrés le **08 JUIN de 10h à 12 h** dans l'ordre décroissant des numéros.

Briefing des pilotes le **08 JUIN 2014 de 9h45 à 9h55**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **08 JUIN 2014 à 12H15**.

Course

- 1ère montée à partir de 13h00
- 2ème montée et 3ème montée à la discrétion de la Direction de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Parc fermé obligatoire sous peine d'exclusion : Place Nicolas POUSSIN

Remise des Prix le 08 JUIN 2014 de 19h00 à 20h00 la Salle des Fêtes des ANDELYS.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le 08 JUIN 2014 de 19h00 à 20h30 à la Salle des fêtes des ANDELYS.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **08 JUIN 2014 à 7h30.**

Les réunions suivantes seront fixées à la demande du Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **07 JUIN 2014 de 16h00 à 19h15** et le **08 JUIN 2014 DE 7h00 à 8h45** à la cantine de l'**Ecole Marcel LEFEBVRE.**

Vérifications techniques le **07 JUIN 2014 de 16h00 à 19h30** à l'école **Marcel LEFEBVRE** et le **08 JUIN 2014 de 7h00 à 9h** au parvis de l'**Eglise des ANDELYS.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage J.F.C 44 avenue de la République LES ANDELYS.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **08 JUIN 2014 à 8h30.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 08 JUIN 2014 à 7h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrents :

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des débris ou taches importantes (huile ou produits divers) se verra pénalisé d'une amende de 50 €. Suivant les conditions atmosphériques, la Direction de course se réserve le droit d'interdire le départ aux voitures équipées de pneus slicks.

Vérifications administratifs et techniques:

Les concurrents devront se munir d'une photocopie des documents et leurs originaux.

AUCUN PASSEPORT TECHNIQUE NE SERA DELIVRE PENDANT LES VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit :

- d'essayer les pneumatiques dans la zone de départ.
- d'être à plusieurs dans une voiture lors de la descente du retour au parc concurrents.

EN CAS D'INFRACTION, UNE PENALITE POURRA ETRE ENVISAGEE PAR LA DIRECTION DE COURSE.

Des contrôles inopinés par EthyloTest pourront être pratiqués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques **C et D** selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Monsieur Dominique AUBOURG
25 Domaine de LA COURCANNE
27700 LES ANDELYS
Tél : 06.86.48.02.12 de 14h00 20h00
E-mail : dominique.aubourg076@orange.fr

jusqu'au 03 JUIN 2014 à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 250 €, réduits à 125 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 48 h minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir réglementation générale des courses de côte,

- publicité obligatoire (non rachetable) : à déterminer
- publicité optionnelle : à déterminer.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LES ANDELYS a le parcours suivant : Côte de CLERY (D1)
La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre décroissant des numéros
Les départs sont donnés avec un feu tricolore surmonté d'un gyrophare.

RAPPEL :

- Gyrophare : Arrêt de la course
- Feu rouge : attente au départ
- Feu orange : départ dans 5 secondes
- Feu vert départ autorisé pendant 10 secondes

Départ : Côte de CLERY (D1)

Arrivée : Côte de CLERY (D1)

Pente moyenne : environ 5%

Longueur du parcours : 1 380 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi par la piste

Parc de départ Rue de l'EGALITE

Parc d'arrivée Allée du ROI de ROME

6.2P. ROUTE DE COURSE

- **Côte de CLERY (D1)**

6.3P. FILE DE DEPART

- **Rue de l' EGALITE**

Rappel :

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne ce sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs seront dans la cour de l'école Marcel. LEFEBVRE, rue PASTEUR, avenue Général de GAULLE.
- Les parcs seront accessibles à partir de 15h30, le 07 juin 2014.
- Le parc de l'école Marcel LEFEBVRE sera en priorité pour les concurrents des Groupes : D/E et CM/C3/CN
- Les plateaux devront être stationnés à l'extérieur ou sur le parking du Gymnase de la BOULAYE (Prévoir un Cadenas)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé :

- **Place Nicolas POUSSIN**

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront disposés :

Pendant les vérifications à l’école M. LEFEBVRE sous le préau.

Pendant les essais et la course à l’école M. LEFEBVRE sous le préau.

Pendant le délai de réclamation à l’école M. LEFEBVRE sous le préau.

Un tableau d’affichage des temps sera installé après la ligne d’arrivée, dans le parc d’attente avant le retour.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d’affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d’une éventuelle ignorance des dispositions et des changements d’horaires qui pourraient être décidées dans l’heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à l’école M. LEFEBVRE de 7 heures à 18h30.

Téléphone permanence: 06-86.48.02.12

CENTRE DE SECOURS :

Centre Hospitalier de Vernon, 5 rue du Docteur BURNET 27200 VERNON

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au niveau du départ / pré-grille le 08 JUIN 2014 de 9h45 à 9h55.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L’échauffement des pneumatiques est interdit sous toutes formes.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur la meilleure montée.(voir réglementation générale des courses de côte)

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l’arrivée du dernier concurrent sur le tableau d’affichage du Parc fermé Place Nicolas POUSSIN et seront établis de la manière suivante :

- un classement général
- un classement général féminin
- un classement pour chacun des groupes
- un classement par classe

ARTICLE 10P. PRIX

ART. 10.1P. Trophées :

Aucun

ART. 10.2P. Prix :

Ni les prix, ni les coupes ne sont cumulables, il n'y a pas de reports.

Si moins de 5 concurrents par classe, seuls les 1er et 2ème de classe recevront un prix

Si moins de 3 concurrents par classe, seul le 1er de classe recevra un prix

REPARTITION DES PRIX EN ESPECES

Scratch	1er	2 ème	3 ème	4 ème	5ème
	450 €	300 €	200 €	160 €	120 €
Groupe	1er	2 ème			
	110 €	70 €			
Classe	1er	2 ème	3 ème		
	65€ *	50 € *	30 € *		
Féminine	1ère	2 ème			
	110 €	80 €			

ART. 10.3P. Coupes :

Plusieurs coupes seront attribuées aux commissaires par tirage au sort. Une coupe sera remise aux quatre premiers du scratch et à la 1ère Féminine, tous les concurrents seront récompensés (coupe, souvenir ou lot).

ART. 10.4P. Podium :

La remise des coupes aura lieu dans la Salle des Fêtes des Andelys.

ART. 10.5P. Remise des prix et coupes :

La distribution des Prix aura lieu à 19h00 à la Salle des Fêtes des ANDELYS.

ART. 10.6P. Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès: le 08 juin 2014 de 19h00 à 20h30, à la salle des Fêtes des ANDELYS

NOTE DE L'ORGANISATION

La feuille d'engagement qui vous est jointe devra nous être retournée dûment remplie. En cas de fiche incomplète votre inscription ne pourra être prise en considération qu'en fin de liste et dans la mesure des places disponibles.

Elle ne sera valable que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription.

Les personnes désirant effectuer un règlement en espèces joindront à leur envoi un mandat lettre au nom de Dominique AUBOURG

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir aux ANDELYS, recevez nos cordiales salutations sportives.

Le Comité d'Organisation.